

les Luxembourgeois sont attachés à leurs institutions et à leur nationalité ; Ma présence au milieu d'eux est un gage de leur maintien et de leur consolidation.

« J'ai quitté Patrie et Famille pour venir seconder l'accord que Je suis heureux de rencontrer dans les efforts des Luxembourgeois, des députés, du Gouvernement, pour assurer le bonheur du Pays.

« J'espère trouver dans Mon dévouement et dans Mon affection les moyens de réaliser le bonheur du Luxembourg, qui est aussi le Mien. Pour réussir, Je chercherai toujours Mon appui dans la franchise et la loyauté du Luxembourgeois. » (5)

De la proclamation du prince Henri datée du 6. 11. 1850 et publiée au Mémorial n° 102 nous retiendrons ces passages : « En Nous envoyant parmi vous, S. M. n'a voulu que combler la distance qui La sépare du Luxembourg ; Elle a voulu toujours être présente au milieu de vous par un autre Elle-même. Animé de Sa sollicitude constante, c'est Son autorité Souveraine que Nous exerçons parmi vous. Aussi les lois, les règlements et les arrêtés nécessaires à leur exécution, et les arrêts, jugements et mandements de justice continueront d'être intitulés, et pour autant que de besoin, exécutés en Son nom. »

Voici encore le prince Henri vu à travers le lorgnon germanique du comte de Königsmarck : « ... Il ne manque ni de connaissances, ni de jugement, ni de bonnes intentions. S'il n'a pas réussi de vaincre sa timidité naturelle et sa lenteur, il s'exprime du moins avec facilité. Il vit très retiré, est très occupé, surtout de problèmes anglais pour lesquels il a une grande prédilection. (En avril 1851 le stadhouder, invité par la reine Victoria, se rendra à Londres visiter l'exposition). J'ai remarqué avec plaisir que depuis son dernier séjour à Luxembourg où il entra en contact avec les officiers de Votre Majesté, il juge mieux la Prusse qu'auparavant. L'espoir en l'avenir commence à s'orienter surtout vers sa personne, et vu la maladie du prince d'Orange on désierait qu'il se marie. Il est casanier, ne partage aucune des fantaisies de son frère, et donnerait un bon mari. Un des ministres me demanda sur quelle princesse le prince pourrait jeter son dévolu , Consultez le Gotha ' fut ma réponse. La famille royale ne serait pas enchantée d'un mariage, du moins pour le moment et le roi, peut-être, excepté. » (6)

Mais déjà le prince avait fait son choix.

Au début de l'année 1852 la succession du roi Guillaume II, qui s'avérait plus compliquée que l'on ne se l'était imaginé, n'était pas encore réglée. C'est, d'après Königsmarck, la raison pour laquelle la reine-mère désiraît voir remettre un projet de mariage qui ne lui plaisait pas. L'éluë du prince Henri était la princesse Amélie Marie de Gloria, fille du duc Bernard de Saxe-Weimar, ancien gouverneur général du Grand-Duché. Le prince Henri l'avait rencontrée au cours d'une de ses escales, en 1847, aux Iles Madères, et, depuis, la grande-duchesse héritière de Saxe-Weimar-Eisenach, soeur du prince, semble